

apôtres. Ils refusèrent de se mêler en partisans à cette affaire de susceptibilités. Jusque là c'était la communauté qui s'était chargée de distribuer les aumônes : ce soin ne devait pas lui être enlevé. Seulement, désormais, l'administration des biens ne serait pas confiée indistinctement à l'assemblée des fidèles. On choisirait sept diacres—à la fois trésoriers et distributeurs—qui s'occuperaient spécialement de ce ministère. D'une probité reconnue, d'une sagesse consommée, ils auraient la confiance des riches et des pauvres et ainsi, disaient les apôtres, nous pourrons, nous, rester les diacres de la parole, tandis qu'ils seront les diacres du trésor. ⁽¹⁾

Le premier des diacres, fut Etienne. Ce devait être un administrateur émérite ! Saint Luc ne le dit pas : il était, dit-il seulement, rempli de foi et l'Esprit saint rayonnait de toute sa personne. Il ne s'agissait pas ici de faire des placements d'argent, des coups de bourse—toutes choses qui n'étaient point si étrangères qu'on le pense à la civilisation romaine. Il s'agissait simplement de fournir aux besoins d'une multitude, pauvre de cœur par profession. c'est vrai, mais qui n'en était pas moins sensible et compatissante à l'indigence.

Le diacre avait en outre à s'occuper des veuves qui, renonçant au monde, se consacraient à Dieu dans l'état de viduité. C'était là un emploi aussi délicat devant les hommes qu'il était saint devant Dieu. Aussi n'est-ce pas en vain que les apôtres recommandent aux fidèles de choisir des hommes connus pour leur probité et leur sagesse.

La carrière était ouverte devant Etienne : maintenant il était à l'œuvre.

A peine Etienne eut-il commencé à remplir sa charge, que les grecs cessèrent de se plaindre et tout murmure s'éteignit. Ce différent qui eût pu, en se développant, amener des divisions dans l'église, disparut sans laisser de trace.

Le silence qui se fit immédiatement sur toutes ces questions de finances et de susceptibilités, montre assez avec quelle vigilance et surtout quel désintéressement

(1) *Diaconos* signifie ministre, serviteur, distributeur. L'office du diacre et l'office des apôtres sont désignés dans les actes par le même mot : *diaconia*. (v. 1 et v. 4.)